

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 26 septembre 2022

Délibération n°2022/197

Nombre de conseillers :

En exercice : 66 Présents : 47 Votants : 56 Pour : 56 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux, le 26 septembre à 18h30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à Cour et Buis, sous la présidence de Madame Sylvie DEZARNAUD, Présidente de la Communauté de communes. La séance du Conseil communautaire est également transmise en direct sur la chaîne Youtube de EBER dont le lien est disponible sur www.entre-bievretrhone.fr

Date de convocation du Conseil : 20 septembre 2022

MEMBRES PRESENTS :

AGNIN	M. MONTEYREMARDE Christian
ANJOU	M. DOLPHIN Jean-Michel
ASSIEU	M. SEGUI Jean-Michel
BEAUREPAIRE	Mme MOULIN MARTIN Béatrice - M. SOLMAZ Kénan
BOUGE CHAMBALUD	M. ANDRE Sébastien
CHALON	Mme TYRODE Elisabeth
CHANAS	M. MALATRAIT Jean-Charles - Mme COULAUD Raymonde
CHEYSSIEU	M. BONNETON Gilles
CLONAS SUR VAREZE	M. VIALLATTE Régis
COUR ET BUIS	M. GARNIER Jacques
JARCIEU	M. BERHAULT Yann
LE PEAGE DE ROUSSILLON	M. MONDANGE André - Mme ALBUS Delphine - M. COURION Sébastien
LES ROCHES DE CONDRIEU	Mme DUGUA Isabelle - M. PAVONI Jean-François
MOISSIEU SUR DOLON	M. MANIN Gilbert
MONSTEROUX MILIEU	M. MERLIN Denis
PISIEU	M. DURIEUX Jean-Luc
POMMIER DE BEAUREPAIRE	M. PASCAL Michel
PRIMARETTE	Mme FAVRE PETIT MERMET Patricia
REVEL TOURDAN	Mme DEZARNAUD Sylvie
ROUSSILLON	M. DURANTON Robert - M. PEY René - Mme BONNET Josette - M. ROUSVOAL Marc - Mme LINOSSIER Nathalie
SABLONS	M. TEIL Laurent
SAINT BARTHELEMY	M. BECT Gérard
SAINT CLAIR DU RHONE	M. MERLIN Olivier - Mme LECOUTRE Sandrine
SAINT JULIEN DE L'HERMS	M. MONTEYREMARDE Axel
SAINT MAURICE L'EXIL	M. GENTY Philippe - Mme LIBERO Marie-France - M. CORRADINI Louis - Mme RABIER Christine - M. RULLIERE Claude - Mme CHOUCHANE Aïda
SAINT PRIM	M. CROS Michel
SAINT ROMAIN DE SURIEU	M. MOUCHIROUD Robert
SALAISE SUR SANNE	M. VIAL Gilles, Mme BUNIAZET Françoise, M. AZZOPARDI Xavier
SONNAY	M. LHERMET Claude

VERNIOZ

Mr REY Jean-Marc

EXCUSES AVEC POUVOIR : Mme MOREL Nathalie pouvoir à Mr TEIL Laurent – Mr PAQUE Yannick pouvoir à Mme MOULIN MARTIN Béatrice – Mr DESSEIGNET Frédéric pouvoir à Mme DEZARNAUD Sylvie – Mr BOUSSARD Gérard pouvoir à Mme BONNET Josette – Mme HAINAUD Marie Christine pouvoir à Mr PEY René – Mr DARBON Thierry pouvoir à Mme ALBUS Delphine – Mme ROBERJOT Véronique pouvoir à Mr MONDANGE André – Mme GIRAUD Dominique pouvoir à Mme BUNIAZET Françoise – Mme MONNERY Annie pouvoir à Mr SOLMAZ Kenan

EXCUSES : Mme CLARET Nelly – Mr FLAMANT Yann - Mme GRANGEOT Christelle – Mr GIRARD Gabriel – Mr IMBLOT Jean-Paul – Mme OGIER Karelle - Mr ILTIS Laurent – Mme BATARAY Zerrin - Mr CHAMBON Denis – Mr SATRE Luc

Madame Isabelle DUGUA a été élue secrétaire de séance.



OBJET : Finances : Décisions modificatives n°1- Budget général

Monsieur le Vice-Président aux finances expose qu'il est nécessaire de modifier le budget général pour :

- régulariser les écritures antérieures relatives au prélèvement sur les avances de fiscalité au titre de la contribution au redressement des finances publiques pour un montant de 671 867 € ;
- prévoir une somme de 11 970 € pour indemniser les communes volontaires dans le cadre de la pose d'autocollants sur les bacs jaunes liée à la mise en place des nouvelles consignes de tri au 1^{er} octobre 2022. Des conventions ont été passées avec 4 communes pour la mise en œuvre de cette action ;
- prévoir la prise en charge du compte de débet de la régie de la piscine de Beaurepaire pour un montant de 420 € (consécutif à l'application anticipée d'un tarif « forfait saison » réduit sur 3 mois en 2022 au lieu de 5 mois habituellement) ;
- prévoir la régularisation d'une échéance de prêt qui n'avait pas été réglée en 2019 pour 396 € d'intérêts et 2 714 € de capital ;

Il est proposé de financer ces dépenses nouvelles par les crédits disponibles sur le chapitre 022 « dépenses imprévues » en section de fonctionnement.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2022-068 du 11 avril 2022 adoptant le budget primitif,

Considérant l'avis favorable de la Commission des finances du 2 septembre 2022 ;
Considérant qu'il y a lieu de régulariser des écritures sur des exercices antérieurs et de prévoir des nouvelles dépenses,

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité de ses membres,

DÉCIDE de modifier le budget général comme suit :

Dépenses de fonctionnement	Montant
011-62875-12 – Remboursement de frais aux communes membres	11 970.00
Total chapitre 011	11 970.00
66-66111-01 - Intérêts	396.00
Total chapitre 66	396.00
67-6718-413 – Autres charges exceptionnelles sur opér. de gestion	420.00
67-673-01 – Titres annulés sur exercices antérieurs	671 867.00
Total chapitre 67	672 287.00
023 – Virement à la section investissement	2 714.00
022 – Dépenses imprévues	- 687 367.00
Total des dépenses de fonctionnement	0.00
Dépenses d'investissement	
16-1641-01 – Emprunts en euros	2 714.00
Total des dépenses d'investissement	2 714.00
Recettes d'investissement	
021 – Virement de la section fonctionnement	2 714.00
Total des recettes d'investissement	2 714.00

AUTORISE Madame la Présidente à accomplir toute formalité et signer tout document relatif à ce dossier,

CHARGE Madame la Présidente et Madame la Responsable du Service Gestion Comptable de Roussillon, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme
 La Présidente,
Sylvie DEZARNAUD